

LES ESSAIS DES MISSILES DE CROISIÈRE PERFECTIONNÉS

Complément de la Chronique de défense sur la décision du gouvernement d'autoriser les essais du plus récent missile de croisière américain au-dessus du territoire canadien.

Comment le nouveau missile de croisière perfectionné (ACM) se compare-t-il au missile de croisière air-sol (ALCM) plus ancien ?

■ L'ALCM a été déployé pour la première fois en 1981, sur des bombardiers B-52. Il est fabriqué par Boeing, il vole à des vitesses subsoniques, et il a une portée d'environ 2 500 kilomètres. Son efficacité découle du fait qu'il peut voler à très basse altitude et qu'il constitue un très petit objectif pour les radars du défenseur. L'Aviation américaine avait envisagé d'en construire 4 000, mais en 1983, elle a décidé d'en limiter la production à environ 1 500 exemplaires, après avoir choisi plutôt d'attribuer ses ressources à l'ACM alors en cours de construction.

En 1983, la *General Dynamics* a obtenu le contrat de production de l'ACM qui sera déployé, en un premier temps, sur des bombardiers B-52 et B-1B. Par opposition à l'ALCM, l'ACM est conçu pour intégrer de nouveaux éléments revêtant une importance critique sur le plan technologique; citons les suivants :

■ un moteur à cycle de récupération qui consomme moins de carburant, ce qui permet d'accroître la portée du missile et sans doute aussi d'en réduire la taille;

■ des matériaux composites nouvelle génération, tels que ceux ayant servi à construire certains éléments de la navette spatiale; ces matériaux sont conçus pour résister à des températures élevées et pour diminuer encore davantage la capacité des radars de détecter et de suivre le missile;

■ de nouveaux systèmes de guidage qui accroîtront la précision du missile pendant qu'il cherche à repérer et à éviter les systèmes de défense.

Bref, l'ACM est conçu pour voler plus haut que l'ALCM, pour permettre au bombardier porteur de larguer sa charge à une plus grande distance de sécurité par rapport aux intercepteurs ennemis, pour pénétrer plus loin au-dessus du territoire soviétique, et pour frapper ses objectifs avec plus de précision. Le gouvernement canadien a déclaré que l'ACM sera muni de la même ogive que l'ALCM; l'ogive en question, appelée *W-80 Mod. 1*, possède une puissance explosive d'environ 200 kilotonnes.

Qu'est-ce que le Programme canado-américain d'essai et d'évaluation ?

■ Le 10 février 1983, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont échangé des notes confirmant l'accord sur le Programme canado-américain d'essai et d'évaluation (CANAM), que l'on désigne souvent par l'appellation «accord-cadre». Celui-ci avait principalement pour objet de définir les dispositions en vertu desquelles des systèmes d'armes particuliers pourraient être mis à l'essai au Canada. Le libellé de l'accord en soi ne précisait pas de quels types de systèmes d'armes il s'agissait, mais une déclaration d'accompagnement disait ce qui suit : «Parmi les systèmes auxquels l'accord s'applique, il pourrait y avoir des pièces d'artillerie, des hélicoptères, des dispositifs de surveillance et d'identification, des munitions non nucléaires perfectionnées et le système de guidage de missiles de croisière non armés.» L'article 8 de l'accord stipule : «Des substances nucléaires, biologiques ou chimiques ne peuvent en aucun cas être introduites au Canada en vertu du présent Accord. Les missiles de croisière ne seront pas armés.»

L'opinion publique s'est presque entièrement concentrée sur les essais des missiles de croisière, mais on sait que d'autres systèmes ont subi des essais en vertu de l'accord-cadre. Un porte-parole du ministère de la Défense nationale a déclaré à *Paix et Sécurité* que d'autres systèmes avaient effectivement été mis à l'essai, et à titre d'exemples, il a cité des bouées acoustiques au large de la côte Ouest et des systèmes de conduite du tir, pour la Garde nationale américaine, à la BFC Cold Lake. Il a ajouté que ni une liste complète des systèmes ainsi mis à l'essai, ni le texte de l'accord portant expressément sur les essais des missiles de croisière n'étaient accessibles au public.

L'accord CANAM autorise les États-Unis à prendre l'initiative en proposant la mise à l'essai de systèmes d'armes donnés. Il stipule que les propositions ainsi formulées le sont à l'intention du ministre de la Défense nationale ou de son représentant, mais on sait qu'au Canada, il est d'usage que le Cabinet étudie et approuve les demandes. Notre pays peut rejeter n'importe quelle

demande, et les deux parties ont le droit d'annuler, de reporter ou de suspendre des essais.

L'accord précise (article 14) que le ministère de la Défense nationale peut examiner les données «que [les États-Unis sont] censé[s] recueillir» à la faveur des essais et qu'il «peut demander» aux Américains de lui communiquer les données effectivement acquises. Dans l'article 16, on lit que tout essai «nécessitant l'utilisation de renseignements ... américains classifiés sera assujéti au contrôle de sécurité du Gouvernement des États-Unis». Il est donc évident que l'accord n'oblige pas les Américains à communiquer pareille information au Canada. (Cette dernière disposition présente sans doute un intérêt particulier dans le cas des essais du missile de croisière perfectionné - il s'agit d'un programme «noir», ou ultra-secret, dans le budget du Pentagone.) En vertu de l'article 17, les deux parties sont tenues de se consulter et de coordonner leurs efforts avant de diffuser de l'information.

L'accord devait rester en vigueur pendant cinq ans et être automatiquement renouvelé pour une autre période de même durée à l'issue de la première. Il a été reconduit en 1988. Aux termes de l'article 23, l'un ou l'autre gouvernement peut mettre un terme à l'accord moyennant un avis de douze mois, ou l'annuler sans notification aucune «par suite d'une situation d'urgence extrême».

Pourquoi les États-Unis veulent-ils mettre les missiles de croisière à l'essai au Canada ?

■ Peu après la signature de l'accord-cadre en 1983, les deux pays ont négocié un accord distinct sur la mise à l'essai du missile de croisière air-sol. Les États-Unis cherchaient par là à faire subir à l'ALCM des essais au-dessus de territoires canadiens semblables à ceux que le missile survolerait en Union soviétique. Plus précisément, en lançant l'ALCM près du delta du Mackenzie, il a été possible de lui faire suivre une trajectoire d'une longueur réaliste. Le relief peu accidenté et l'état des glaces permettent d'assujettir le système de guidage et le radar-altimètre à des essais fort utiles.

Sept essais par année sont autorisés aux termes de l'accord distinct. Cependant, seulement douze essais environ ont effectivement eu lieu jusqu'ici. Il a été précisé que les

essais de l'ACM seront inclus dans le nombre maximal d'essais permis chaque année.

Comment le public a-t-il réagi à la décision prise en 1983 de permettre les essais ?

■ L'accord de 1983 a été signé tandis que dans toute l'Europe occidentale et au Canada le débat public battait son plein au sujet de la décision de l'OTAN de déployer des forces nucléaires à portée intermédiaire (des missiles de croisière sol-sol et des missiles balistiques *Pershing II*) en Europe. Pour expliquer sa décision d'autoriser les essais d'ALCM, le gouvernement Trudeau a beaucoup insisté sur le supposé lien à établir avec les déploiements faits par l'OTAN en Europe, même si les ALCM faisaient partie de la force stratégique de dissuasion des États-Unis, placée sous la coupe du *Strategic Air Command*, qu'ils n'avaient rien à voir avec les discussions de l'OTAN, et qu'ils n'étaient pas assujéti à l'approbation de cette dernière.

En mai 1983, M. Trudeau, alors premier ministre, a écrit au peuple canadien une lettre ouverte dans laquelle il déclarait, tout d'abord, que toute cette question pesait toujours lourdement sur la conscience des dirigeants du pays et sur celle du grand public. En résumé, M. Trudeau a mentionné avec vigueur l'accroissement de l'arsenal nucléaire de l'URSS, qui menaçait particulièrement l'Europe occidentale, et, «non sans angoisse», il a affirmé la nécessité pour le Canada d'être solidaire des autres démocraties occidentales, dans un monde qui n'avait pas su faire sienne la stratégie d'asphyxie proposée par le Canada.

Depuis 1983, les réponses données à diverses questions posées par des maisons de sondage révèlent que les Canadiens et Canadiennes demeurent divisés au sujet des mérites d'une coopération avec les États-Unis relativement aux essais de missiles de croisière. En mai 1985, un sondage Gallup a montré que 45 p. 100 des personnes interrogées étaient contre et 45 p. 100 pour. En mars 1988, ces pourcentages étaient passés à 54 et 38 respectivement. Le Parti Libéral et le NPD ont tous deux déclaré qu'ils mettraient fin à l'accord sur les essais, s'ils prenaient le pouvoir. □

— DAVID COX